



LA LETTRE DE VILLERS

JUILLET-AOÛT 2022

LES 50 MESURES PHARES DE
CES 2 PREMIÈRES ANNÉES DE MANDAT P. 4

n°160



SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE

50 ACTIONS PHARES

A	comme	Animations
A	comme	Animaux
C	comme	Cérémonies
C	comme	Communication
C	comme	Culture
E	comme	Environnement
E	comme	Etat Civil
G	comme	Gouvernance
J	comme	Jeunesse
L	comme	La Mairie à votre service
M	comme	Mobilité
O	comme	Opposition
P	comme	Paléospace
P	comme	Patrimoine
P	comme	Plage
S	comme	Sécurité
S	comme	Social
S	comme	Sport
V	comme	Villers 2000

p.3

p.4

p.6

p.20

p.23

p.24

p.25

p.26

p.28

p.29

p.31

p.35

p.40

p.43

p.44

p.45

p.48

p.52

p.58

p.61

p.63



Chères Villersaises,
Chers Villersois,
Cher(e)s ami(e)s,

Nous sortons d'un bel été qui aura vu notre ville être particulièrement fréquentée. Pas plus ni moins que les villes voisines, qui ont connu le même sort que Villers-sur-Mer. Mais une telle fréquentation ne peut en tout état de cause que nous amener à nous interroger.

L'attrait touristique de notre ville est d'abord rassurant car une station balnéaire qui serait en sous-fréquentation l'été serait nécessairement sur une pente dangereuse. N'oublions pas que si nous avons des commerçants en nombre suffisant, c'est d'abord et avant tout parce qu'ils bénéficient d'une activité estivale qui leur permet ensuite financièrement de rester ouverts à l'année, y compris durant les périodes lors desquelles notre ville est peu, voire très peu peuplée.

N'oublions pas non plus que si la ville bénéficie de ce niveau d'équipements, c'est aussi et avant tout parce qu'elle bénéficie de rentrées fiscales liées à son attractivité. Les touristes payent la taxe de séjour, ils payent toute une série de taxes annexes, ils participent à l'augmentation des produits des jeux du casino dont la ville perçoit un pourcentage, etc. Villers est une station balnéaire. Sans les recettes liées à un tourisme soutenu, notre ville serait dans l'incapacité d'entretenir ses installations.

Mais une telle fréquentation génère aussi des questions, et ce d'autant plus que deux projets nés avant le début de notre mandature en 2020 (la construction d'un EHPAD et d'une résidence services d'une part et la création d'une nouvelle zone de logements d'autre part) devraient amener quelques 600 nouveaux Villersois à s'installer prochainement

le mot du MAIRE

dans notre ville.

Par conséquent, face à des habitudes de vie qui évoluent, à une fréquentation touristique de notre territoire qui augmente exponentiellement et à un accroissement de notre population à l'année, il est de notre responsabilité d'imaginer Villers-sur-Mer dans 20 ans et de d'ores et déjà commencer à travailler sur la question. C'est ce à quoi nous nous attelons depuis quelques mois.

Si nous voulons à terme préserver notre ville, son identité et sa douceur de vivre, il va falloir prendre des décisions fortes. Des décisions qui ne pourront être prises qu'après avoir été étudiées, approfondies, parfois testées. Et qui feront bien entendu l'objet de réunions publiques lors desquelles la contradiction sera la bienvenue.

Depuis 2020, nous prenons à bras le corps des dossiers lourds, délicats, souvent complexes. Malgré la crise du Covid et la diminution des recettes de la ville d'une part, et malgré la guerre en Ukraine et l'augmentation de nos dépenses d'autre part. Nous ne reculons pas. Nous gérons de manière à protéger les intérêts de la ville, de manière à protéger vos intérêts mais également de telle manière à respecter notre programme électoral.

Nous venons de terminer notre deuxième année de mandat. Il m'a dès lors semblé utile, à ce stade, de lister ci-après, les 50 principales mesures ou autres actions lancées depuis notre élection. Cette liste n'est bien entendu pas exhaustive et certaines mesures ou actions auraient pu y figurer au détriment d'autres qui sont listées. Mais elle vous permettra de juger factuellement de l'évolution de nos projets en cours.

Je reste en tout état de cause à votre disposition, en mairie, pour vous recevoir à votre meilleure convenance et vous souhaite une bonne lecture.

Je vous prie d'agréer, Chères Villersaises, Chers Villersois, Cher(e)s ami(e)s, l'assurance de mes salutations les meilleures.

LES 50 ACTIONS PHARES

de ces 2 premières années de mandat

Il s'agit ici d'une liste d'actions non exhaustive mais qui devrait vous permettre d'avoir une vue rétrospective des deux années qui viennent de passer. Malgré le Covid, la crise économique, crise sociale, la guerre en Ukraine... Ça bouge quand même bien à Villers.

DOSSIERS STRUCTURANTS

- 1 Lancement du chantier de l'église,
- 2 Lancement du chantier de l'installation de la fibre à Villers-sur-Mer,
- 3 Lancement du processus de changement des antennes de téléphonie mobile,
- 4 Renforcement du chantier d'enfouissement des réseaux,
- 5 Lancement du chantier modifiant notre complexe sportif en parc sportif arboré,
- 6 Achat du Paléospace à la Communauté de communes Coeur Côte Fleurie,
- 7 Obtention de la concession de la plage par l'Etat pour une durée supplémentaire de 10 ans,
- 8 Obtention du classement de Villers-sur-Mer comme station touristique pour une durée de 12 ans supplémentaires,
- 9 Mise en conformité de la gestion de la ville avec les règles du RGPD (règlement général de protection des données), énorme travail permettant aux services de la ville de traiter vos données de manière sécurisée et confidentielle,
- 10 Reprise de nos animations et de nos équipements des mains de la SPL InDeauville et création de l'Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) SPACE,
- 11 Lauréat du programme gouvernemental de relance économique « Petites villes de demain » qui permettra à certains de nos travaux d'être subventionnés par l'Etat.

GOVERNANCE ET TRANSPARENCE

- 12 Création de Comités citoyens (culture, environnement et bien-être) et de Comités de quartier,
- 13 Nomination d'une médiatrice et de déontologues par le Maire,
- 14 Mise en place de permanences du Délégué au Défenseur des droits à Villers-sur-Mer,
- 15 Création d'un nouveau site web, avec une partie traduite en anglais et d'une page Facebook pour vous informer de manière didactique et quotidienne.

SOCIAL ET SANTÉ

- 16 Installations de parcours sport-santé (en bord de mer et au marais),
- 17 Création d'un appartement d'urgence pour les victimes de violence intra-familiale,
- 18 Mise en place d'une navette gratuite à Villers-sur-Mer,
- 19 Obtention du label « Maison sport-santé » auprès du ministère des Sports,
- 20 Programme « Villers prend soin de ses seniors » (gym, ergothérapie, informatique et développement personnel, le tout gratuit),
- 21 Multiplication des animations gratuites pour les seniors (lotos, thés dansants en plus des goûters),
- 22 Mise en place d'une Mutuelle communale,
- 23 Obtention du label « Handiplage » pour notre ville,

- 24 Audit des conditions d'accessibilité de nos bâtiments publics.

MOBILITÉ

- 25 Voies partagées (voies vélos), subventions d'achats de vélos et installation de parkings à vélos,
- 26 Installation de bornes de recharge pour voitures électriques,
- 27 Création d'un macaron de parking pour les habitants du centre-ville, expérience pouvant être progressivement étendue au reste de la ville,
- 28 Insertion de Villers-sur-Mer dans le tracé de la « Vélomaritime ».

SÉCURITÉ

- 29 Installation de radars pédagogiques dans notre ville,
- 30 Augmentation substantielle de caméras de vidéo-surveillance à Villers,
- 31 Renforcement de l'équipement de nos sauveteurs en mer et de notre police municipale,
- 32 Lancement du programme « Participation citoyenne » en collaboration avec la gendarmerie.

JEUNESSE

- 33 Création d'une Maison des jeunes,
- 34 Obtention du label « Villers ville amie des enfants » auprès de l'UNICEF,
- 35 Création du Conseil municipal des Enfants.

ENVIRONNEMENT

- 36 Obtention du label « 0 plastique » pour notre plage,
- 37 Mise en place d'une politique environnementale volontariste :
 - renforcement de l'utilisation des eaux de pluie par nos services,
 - fin de l'utilisation des polluants par nos services et passage en 0 phyto,
 - mise en place d'hôtels à insectes,
 - installation de nichoirs pour oiseaux et chauve-souris,
 - végétalisation du cimetière,
 - installation de bacs à marée,
 - etc.

SPORT

- 38 Création d'un Office Municipal des Sports,
- 39 Elargissement de l'offre de sport avec l'accueil dans notre ville d'une offre de boxe et d'une offre équine de très haut niveau,
- 40 Création d'un prix annuel « Champions sportifs de Villers »,
- 41 Obtention du label « Villers terre de Jeux 2024 » décerné par le Comité olympique.

INTERNATIONAL

- 42 Prolongation de l'engagement de Villers-sur-Mer au sein du pacte Mondial de l'ONU,
- 43 Insertion de notre ville dans des réseaux nationaux et internationaux (France Ville Durable, Energy Cities, ANDES, Villes Amies des Aînés),
- 44 Jumelage avec la ville belge de Leopoldsburg, abritant les armes et le drapeau de la Brigade Piron ayant libéré Villers le 22 août 1944.

MAIS AUSSI...

- 45 Gros investissements à Villers 2000 :
 - installation d'un distributeur automatique de billets,
 - installation d'une borne de recharge pour voitures électriques,
 - installation d'un panneau digital d'information municipale,
 - importants travaux de voirie,
 - etc.
- 46 Création d'un espace gratuit de co-working,
- 47 Instauration d'une aide financière visant à vous aider à adhérer à des associations Villersiennes,
- 48 Mise en place d'une programmation culturelle à l'année,
- 49 Installation en urgence d'un nouveau mini-golf suite à la disparition programmée de l'ancien,
- 50 Mise en place d'une politique forte et volontaire au bénéfice des animaux :
 - soutien à la création de l'Association Villersoise pour les Animaux (AVA),
 - installation de 2 abris pour chats errants,
 - création d'un programme de parrainage pour les animaux,
 - protection de la faune du marais en coopération avec la Dame Blanche,
 - etc.

✧ ANIMATIONS

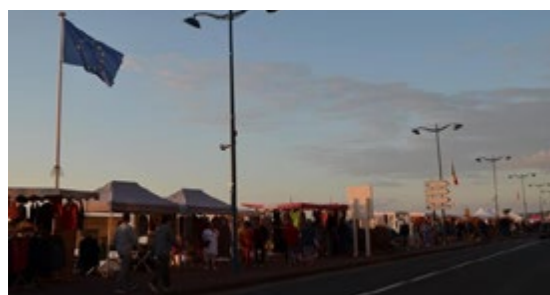
l'été fut CHAUD...

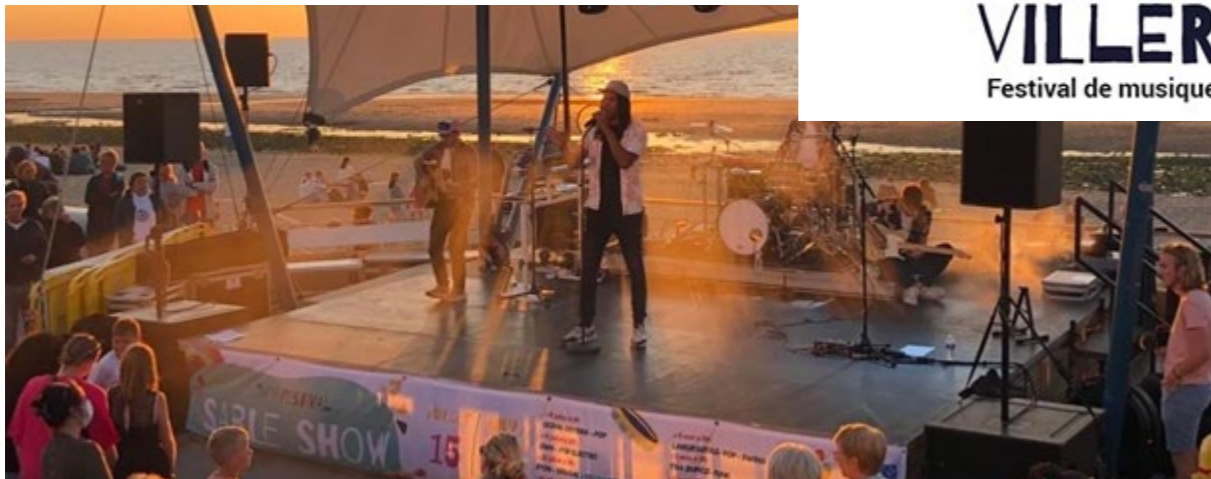
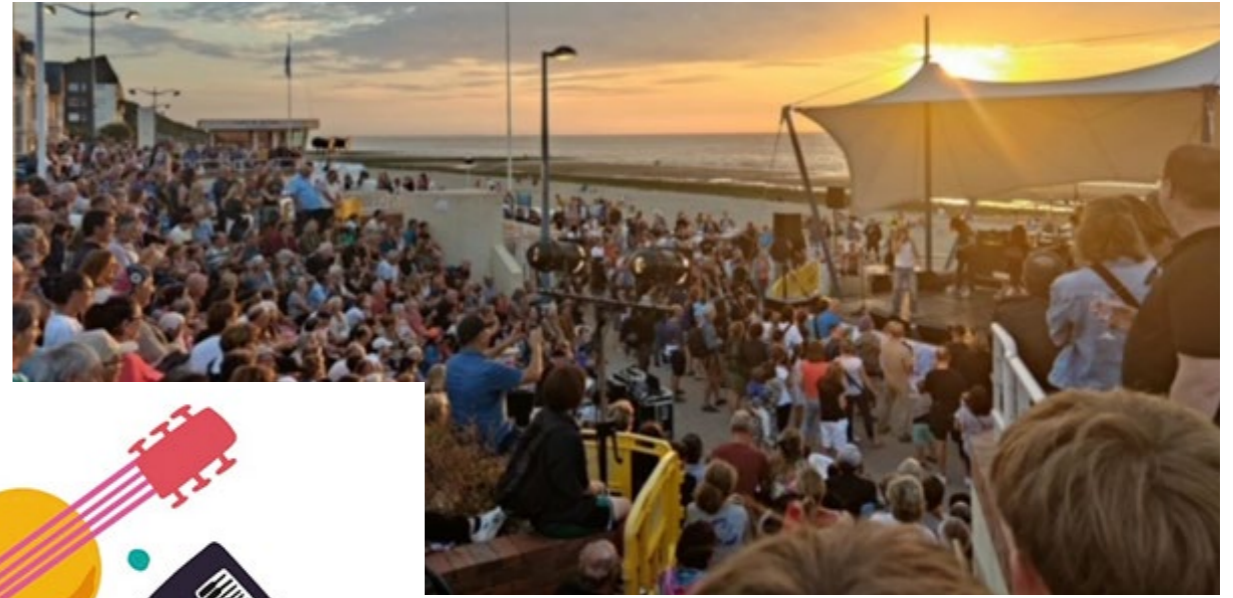
L'été fut chaud. A tous points de vue.

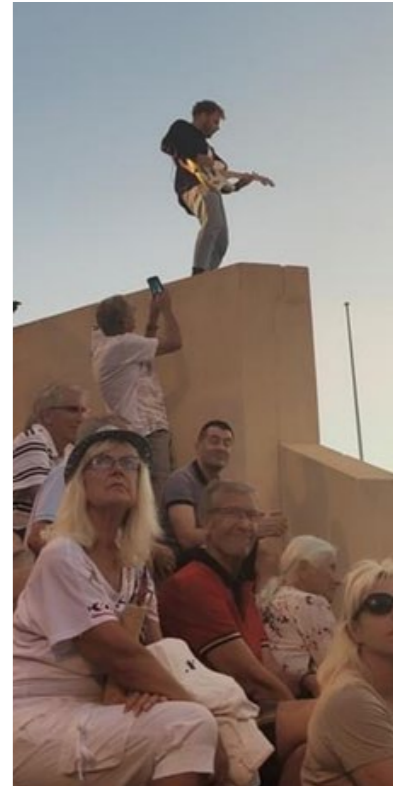
Pendant que le thermomètre ne cessait de monter pour ne pas redescendre, notre équipe d'animateurs lançait le Sable show, qui fut accompagné - côté animations musicales et dansantes - par deux bals populaires et d'un DJ sur la plage pour clôturer la saison.

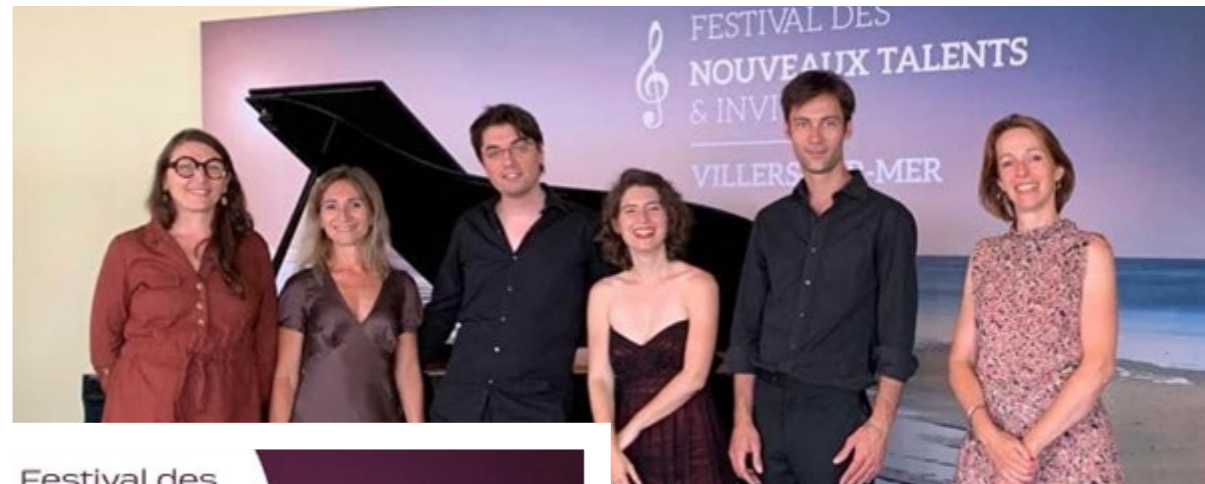
En parallèle, deux feux d'artifice furent organisés, le salon du livre remporta de nouveau un beau succès, les Nouveaux Talents firent de nouveau salles combles, des animations sportives ludiques furent organisées sur la plage, la journée des peintres attira de nouveaux beaucoup d'artistes confirmés et d'autres en herbe, des animations étaient organisées pour les enfants, le tout sans que le nombre d'expositions au Villare ne faiblisse.

Les animations se sont succédées les unes aux autres et ont rassemblé un monde fou ! **Plutôt que de vous détailler ces animations, que vous avez vécues au jour le jour, nous vous proposons un retour en images.**











PLANNING FITNESS

Du lundi 11 juillet 2022
 Au
 vendredi 26 août 2022

LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
9H30 – 10H15 GYM DOUCE	9H30 – 10H15 GYM DOUCE	9H30 – 10H15 STRETCHING	9H30 – 10H15 YOGA PILATES
10H30 – 11H15 RENFORCEMENT HAUT DU CORPS	10H30 – 11H15 FAC	10H30 – 11H15 RENFORCEMENT HAUT DU CORPS	10H30 – 11H15 BODY SCULPT
11H30 – 12H15 STRETCHING	11H30 – 12H15 CARDIO/HIT	11H30 – 12H15 CARDIO/HIT	11H30 – 12H15 CARDIO/HIT
Avec votre coach PAUL	Avec votre coach PAUL	Avec votre coach PAUL	Avec votre coach MARINE





✦ ANIMATIONS

LE NOUVEAU MINI-GOLF A OUVERT.

Il se situe à proximité immédiate de l'ancien mini-golf et se substitue à lui.

Pour mémoire :

- Dans le cadre de la délégation de service public signée entre l'ancienne équipe municipale et le groupe Tranchant exploitant le casino, le terrain du mini-golf avait été confié au groupe Tranchant pour être transformé en parking ;
- Héritant de cette situation, la nouvelle équipe municipale négocia avec le groupe Tranchant pour que la démolition du mini-golf soit temporairement reportée, le temps pour elle de pouvoir en créer un nouveau ;
- L'équipe municipale lança un appel d'offres

pour sélectionner un prestataire ;

- Elle décida d'indemniser l'ancien exploitant du mini-golf, qui n'avait pas répondu à l'appel d'offres en question, par respect pour le travail effectué pendant de nombreuses années ;
- L'exploitant sélectionné mena les travaux tambours battant pour ouvrir cet été.

Et ce fut bel et bien ouvert. Un pot a été organisé au sein de ce mini-golf pour l'inaugurer.

Ce mini-golf subira de nouvelles transformations dans les mois qui viennent.

✦ ANIMATIONS

le Conseil d'Administration (CA) de l'EPIC « Sport Plage Animations Culture et Équipements » (SPACE) A TENU SA RÉUNION

Pour mémoire, les animations et la gestion des infrastructures à Villers avaient été confiées à InDeauville.

L'équipe municipale a négocié dès 2020 avec la SPL InDeauville pour reprendre la main sur nos animations et nos infrastructures.

Cette reprise en mains a été effectuée au 1er janvier 2021 et un établissement public industriel et commercial (EPIC) dénommé SPACE a été constitué pour abriter ces responsabilités et l'équipe devant la mettre en place. Cet EPIC est dirigé par un Conseil d'administration dont le président est notre Maire Thierry GRANTURCO et dont les membres sont les suivants (par ordre alphabétique) :

Arnaud BESNIER
Cindy GIROT
Audrey GRASSI
François HORENT
Delphine MANOURY
Laurent MENARD
Gaël PILASTRE
Jérôme TREGOAT
Gladys VIGNET

En présence de l'expert-comptable de SPACE et d'un représentant de la Trésorerie Générale, un point a été effectué sur l'exercice 2021 qui s'est clôturé en quasi équilibre du point de vue de la comptabilité publique, et avec un bénéfice de quelques 30.000 € au regard des règles de comptabilité privée.

Un EPIC obéissant à la fois aux règles des comptabilités publique et privée, ces résultats s'avèrent particulièrement satisfaisants pour SPACE eu égard aux difficultés rencontrées en 2021 dans les secteurs de l'animation et de la culture du fait de la Covid-19.

la 3e fille d'Audrey GRASSI, qui de sa poussette, aura ponctué les discussions de quelques gazouillis approbateurs.

C'est à cela aussi qu'on juge l'ouverture d'esprit, la jeunesse et le dynamisme d'une équipe.
Après tout, Villers-sur-Mer est une station balnéaire familiale, ou pas ?



✦ ANIMATIONS

FÊTE DE LA COQUILLE

le dossier de la fête de la coquille a été signé
pour envoi en Préfecture

La fête de la coquille a beau être organisée en octobre, elle se prépare en réalité bien en amont.

Depuis juillet dernier, les équipes de SPACE et Stéphane PERRAULT, adjoint au Maire en charge notamment des animations, ont travaillé à l'élaboration d'un dossier particulièrement lourd, à soumettre en Préfecture. Le Maire Thierry GRANTURCO l'a signé pour envoi au Préfet.

Villers-sur-Mer pourra de nouveau fêter les 29 et 30 octobre prochains, deux jours de gourmandise autour d'un produit d'exception ! La fête se concentrera sur les produits de la mer et sur la gastronomie pour vous offrir le meilleur. Le tout dans une ambiance animée et festive.

Comme chaque année.

✧ ANIMAUX

intervention de notre police municipale pour extraire UN CHIEN LAISSÉ DANS UNE VOITURE EN PLEIN SOLEIL



Nous vous avons informés des dangers pour un animal de rester dans une voiture alors que la température extérieure est élevée et que la température dans une voiture peut monter très vite à des températures très élevées.

Nous vous avons informés également des actions pouvant être entreprises pour sauver un animal ainsi enfermé et pouvant se trouver en danger de mort.

Notre Police municipale, alertée sur la situation d'un chien potentiellement en danger dans une voiture, après avoir pris la température intérieure du véhicule dont une vitre avait été légèrement laissée ouverte et avoir constaté qu'elle avait déjà dépassé les 40 degrés C°, et considérant que cette température allait continuer à augmenter et que le chien pouvait mourir dans des délais très courts, a - avec l'autorisation du Maire - cassé une fenêtre de ce véhicule pour libérer le chien.

Immédiatement rafraîchi et désaltéré, il a été conduit à la gendarmerie où ses propriétaires, retrouvés, ont pu aller le chercher.

La Police municipale continuera à casser des vitres de voitures et à se porter au secours des animaux en danger, chaque fois que nécessaire. Notre Maire y veillera et soutiendra fermement nos équipes lorsqu'elles auront à procéder de la sorte.

Vous voilà prévenus.

NE LAISSEZ PAS VOS ANIMAUX ENFERMÉS DANS VOTRE VOITURE EN CAS DE FORTES CHALEURS !



✧ ANIMAUX

CRÉATION D'UN NOUVEAU CHATIPI à Villers-sur-Mer pour s'occuper des chats errants

L'association nationale One Voice, bien connue de toutes celles et tous ceux qui luttent pour le bien-être animal, a décidé de doter la ville de Villers-sur-Mer, gratuitement, d'un Chatipi qui est un abri pour chats errants.

Chatipi a été pensé pour pouvoir être aisément implanté partout où les chats sans abri ont besoin d'un refuge. Le programme propose ainsi aux Maires de les aider à respecter leur obligation légale de protection des chats errants en les accompagnant dans la création d'un lieu de vie pour eux.

Les chats stérilisés et relâchés, doivent pouvoir s'y protéger des intempéries et de la

violence, y être nourris, abreuvés et bénéficier d'un suivi sanitaire. Ces lieux d'accueil sont à la fois l'occasion de mieux les respecter et sont générateurs de liens sociaux entre les habitants de la Commune.

One Voice a sélectionné Villers-sur-Mer pour les actions exemplaires qui y sont menées pour le bien-être animal. La Commune de Villers-sur-Mer recevra également des palettes gratuites de croquettes.

Le Chatipi, placé sous la responsabilité du Maire, sera géré comme le premier abri pour chats errants, par l'Association Villersoise pour les Animaux (AVA). Il a été monté dans le quartier des Champs Rabats.

✧ ANIMAUX

COMMUNICATION DE NOTRE MAIRE au sujet des cirques avec animaux

Chères Villersaises,
Chers Villersois,

vous avez été nombreux à vous étonner de voir, sur le territoire de notre Commune, des cirques avec animaux et à m'interroger sur le sujet.

Parce que j'estime qu'un animal dans un cirque, de surcroît lorsqu'il est itinérant, ne saurait être bien traité, j'ai pris en 2020 la décision politique de ne plus accepter de cirques avec animaux à Villers-sur-Mer.

J'ai donc adopté en juillet 2020 un arrêté municipal les interdisant.

Cet arrêté a été contesté devant les juridictions par une association circacienne. La discussion juridique est toujours en cours. Ce qui permet aux cirques de juridiquement braver mon arrêté.

Entre temps, ma position, partagée par quelques maires en France, a été consacrée par l'adoption d'une loi qui interdira, au plus tard en 2028, la détention et le spectacle d'animaux sauvages dans les cirques itinérants (et d'ici 2023 l'acquisition et la reproduction de ces animaux).

Les cirques recevront une aide financière pour s'adapter et pour que leurs animaux ne soient pas abandonnés.

Ils doivent donc évoluer. La messe est dite.

Nous avons eu raison politiquement 2 ans avant le législateur qui a fini par interdire les cirques exploitant des animaux sauvages dans notre pays.

Nous avons raison moralement car aucune forme de maltraitance animale ne saurait être acceptable.

Nous avons raison scientifiquement comme les vétérinaires le confirment aux niveaux national et européen (voir <https://www.veterinaire.fr/la-profession-veterinaire/nos-grands-dossiers/la-protection-animale/l'utilisation-des-mammiferes-sauvages-dans-les-cirques-itinerants>).

Nous nous battons désormais pour avoir juridiquement raison.

Donc non, il est hors de question que je baisse les bras.

À Villers-sur-Mer, nous avons notamment depuis 2020 :

- créé l'Association Villersoise pour les Animaux (AVA) qui est devenu le bras armé de la Mairie pour ce qui relève du bien-être animal ;
- mis en place un programme de parrainage d'animaux pour vous assurer, Villersaises et Villersois, qu'en cas de problème (décès, hospitalisation...) votre animal sera adopté par son/sa parrain/marraine et qu'en aucun cas il ne sera laissé à l'abandon ;
- créé deux « Chatipi » c'est-à-dire deux abris pour chats errants, au sein duquel ils sont recueillis, soignés, stérilisés, nourris et soumis à l'adoption. J'ai d'ailleurs moi-même recueillis 2 chats soignés par l'AVA en provenance de ces Chatipi ;
- mis en place une aide financière pour les maîtres ayant des difficultés pour faire soigner leur animal ;
- établi un programme particulier de prise en charge des animaux sauvages blessés sur notre Commune, en partenariat avec la Dame Blanche.

Notre politique en faveur du bien-être animal est donc claire et forte.

Tant que je serais Maire, les cirques resteront bienvenus à Villers-sur-Mer dès lors qu'ils proposeront des spectacles basés sur les arts du cirque. Ils ne seront pas bienvenus dès lors qu'ils exploiteront des animaux sauvages.

J'espère avoir votre soutien dans ce combat contre la maltraitance animale.

Bien cordialement.

✧ CÉRÉMONIE DE LA LIBÉRATION DE VILLERS

VOUS ÉTIEZ TRÈS NOMBREUX et ce fut poignant !

En présence de nombreux officiels, de représentants des corps constitués, des anciens combattants, des porte-drapeaux, de nos amis du Mont Canisy, des représentants de la Brigade Piron et de nombreux Villersois, la cérémonie a rencontré un vif succès, ponctuée par un discours poignant de notre Maire Thierry GRAN-TURCO sur le devoir de mémoire.

Un grand merci à nos amis belges d'être venus en aussi grand nombre. Et un grand merci à Mme la Ministre Nicole AMELINE et au Sénateur Pascal ALLIZARD de nous avoir honorés de leur présence.



✧ COMMUNICATION

Nous venons de dépasser les 11.000 abonnés SUR NOTRE PAGE FACEBOOK !

Derrière cette page Facebook il y a beaucoup de travail. Vraiment beaucoup. Les services de la Ville jouent le jeu et les élus les soutiennent.

Partie de rien en juillet 2020, puisque Villers-sur-Mer n'était pas sur Facebook, cette page regroupe 11.000 abonnés 2 ans plus tard. Petite page est donc devenue grande...

Les Community Managers, les élus, les services de la Ville, tous se mobilisent pour vous informer TOUS LES JOURS ! Et vous nous le rendez bien avec un nombre incroyable de « likes » et de commentaires!



✧ CULTURE

LE 8^e SALON DU LIVRE de Villers-sur-Mer a fait le plein

De nouveau sous le patronage de Claude LELOUCH, en présence de Pascal LEGITIMUS, de Claude SERILLON et de bien d'autres, notre salon du livre aura de nouveau attiré beaucoup de monde. Et aura donné lieu à

de belles rencontres entre auteurs et lecteurs, simples, conviviaux, sympathiques... villersois.

Un grand merci à notre équipe SPACE pour l'organisation de ce salon, aux services techniques de la ville pour la logistique, à l'ensemble des auteurs qui nous auront fait l'honneur de leur présence et à Claude LELOUCH pour son parrainage.

De nouveau une bien belle journée à Villers-sur-Mer.



✧ ENVIRONNEMENT

N'OUBLIEZ PAS !

Notre plage est une plage 0 plastique !
Aidez-nous à la conserver telle quelle !

Pour préserver les écosystèmes marins et littoraux, le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires propose aux Communes littorales de signer la charte « Une plage sans déchet plastique » : 15 engagements concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien.

Il ne passe en effet pas un jour sans qu'un animal marin soit retrouvé mort des suites de la pollution plastique. Si les tortues sont particulièrement concernées par cette hécatombe, les lions de mer, les dauphins et les baleines, les phoques et les oiseaux marins sont eux aussi touchés.

Chaque année, selon les chiffres de l'UNESCO, ce sont plus d'un million d'oiseaux marins et plus de 100 000 mammifères marins qui meurent à cause des déchets plastiques.

Il faut dire que nos océans débordent de plastique : 8 millions de tonnes de déchets en plastique se retrouvent dans les océans chaque année. Sans compter les microplastiques sur les plages et les déchets dans les abysses qui n'ont pas encore été quantifiés...

L'équipe municipale s'est donc engagée dans la démarche « une plage sans déchet plastique » pour faire de Villers un exemple en la matière.

La charte compte 3 domaines d'actions (sensibilisation, prévention, nettoyage) et 15 gestes concrets pour réduire les déchets plastiques au quotidien.

L'équipe municipale et les services de la Mairie s'emploient à les déployer progressivement.

Aidez-nous à lutter contre le plastique sur notre plage !



✧ ENVIRONNEMENT

Fermeture des DOUCHES DE PLAGE

La Mairie a pris la décision de fermer les douches de plage, en raison de la situation de sécheresse dans le Calvados. Nous sommes conscients que ces douches représentent un confort pour ceux d'entre vous qui souhaitent se rincer avant de rentrer chez eux.

Toutefois, la consommation d'eau dans ces

douches est conséquente et souvent déraisonnable eu égard au fait qu'elles deviennent régulièrement des aires de jeux aquatiques plus que de véritables douches.

La décision a été prise en toute responsabilité et nous espérons qu'elle sera comprise des Villersois et Villersois également responsables.

✧ ENVIRONNEMENT

« CE N'EST PAS VERSAILLES ICI ! »

La Mairie diminue le temps d'éclairage public dans nos rues

Pourquoi éteindre l'éclairage une partie de la nuit ? Il y a 6 bonnes raisons pour l'extinction de l'éclairage public une partie de la nuit :

1 Réaliser des économies budgétaires

À Villers-sur-Mer, l'éclairage public représente quelques 50% de la consommation électrique de notre Commune. Dans le contexte financier actuel contraint, la question de l'extinction nocturne de l'éclairage public devient donc particulièrement importante.

Celle-ci représente un fort gisement d'économies financières simple à mettre en place. En éteignant 5 à 7 h par nuit on peut réaliser jusqu'à 50% d'économie sur la facture d'électricité.

2 Limiter la consommation d'énergie

Réduire la durée de l'éclairage public, c'est aussi :

- réduire les émissions de gaz à effet de serre et les déchets toxiques,
- préserver les ressources naturelles et diminuer la dépendance aux sources d'énergie importées (pétrole, uranium, gaz, etc...),
- un potentiel de 40 à 75% d'économies d'énergie.

3 Protéger la biodiversité

Un environnement nocturne est essentiel pour toutes les espèces, notamment parce qu'il contribue à leur bon fonctionnement physiologique et à leur rythme biologique.

Éclairer la nuit a donc un effet néfaste sur la faune et la flore. Le développement des éclairages publics participe à la destruction et à la perturbation du cycle de reproduction de certaines espèces nocturnes tout en les rendant plus vulnérables face à leurs prédateurs.

4 Garantir une meilleure qualité de nuit et protéger la santé humaine

L'alternance jour-nuit est essentielle aussi pour l'Homme. L'être humain est un animal diurne, qui



a un rythme biologique bien défini : actif le jour et se reposant la nuit. Pour être en bonne santé, ce rythme doit être respecté. Il faut donc prévenir les lumières intrusives la nuit.

5 Préserver le ciel nocturne

Les halos lumineux qui entourent les Communes trop éclairées limitent l'observation du ciel.

Aujourd'hui, quelques Communes sont labellisées « Village étoilé ». Organisé par l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne, le concours « Villes et Villages Étoilés », ouvert à toutes les Communes, quelle que soit leur taille, valorise celles qui agissent pour la qualité de la nuit.

Notre équipe municipale souhaite faire progressivement de Villers un « village étoilé ».

6 Pour respecter la loi

La pollution lumineuse est prise en compte par la loi. Des dispositions législatives et réglementaires ont été promulguées pour limiter les nuisances lumineuses et leurs effets.

Alors autant être proactifs et aller de l'avant.

BON À SAVOIR :

Contrairement aux idées reçues, l'éclairage public n'a aucune incidence sur la baisse de la criminalité et de la violence. 80 % des vols et agressions ont lieu en plein jour.

✧ ÉTAT CIVIL

Naissances, mariages et décès à Villers-sur-Mer

NAISSANCES

- > Maxine BARENTON BERTHELOT née le 05 août
Parents : Aurélien BARENTON et Lucie BERTHELOT
- > Victor RICHARD né le 15 août 2022
Parents : Jennifer et Romain RICHARD

MARIAGES

- > Clément BOURROUX et Fatima-Zahra FOU DALI 21 mai
- > Sébastien HAROUTIOUNIAN et Stéphanie BRIDA 28 mai
- > Yannick KONOPKA et Lavinia DELACOUR 21 mai
- > Romain LEGRAND et Angélique LAVALLEY 11 juin
- > Victor LEVEQUE DE VILMORIN et Pauline BOUQUART 21 mai
- > Stéphane VOITLÉ et Jocelyne LEMARIÉ 30 juillet

DÉCÈS

- > BARRIS Lucien, 93 ans, décédé le 30 mai à Cricqueboeuf
- > BONNEFONT Christiane épouse RAMPON, 77 ans, décédée le 20 juillet à Lisieux
- > BOUËZET Jean, 79 ans, décédé le 30 juillet à Caen
- > CHALANSET Daniel, 79 ans, décédé le 12 août à Villers-sur-Mer
- > COCARD Armand, 80 ans, décédé le 09 juillet à Villers-sur-Mer
- > COLLET William, 32 ans, décédé le 18 juin à Villers-sur-Mer
- > DEIDDA Antonio, 62 ans, décédé le 03 juillet à Caen
- > FARJON Jasmine veuve BELLAÏCHE, 70 ans, décédée le 16 août à Villers-sur-Mer
- > HILDEVERT Françoise épouse COURCOUX, 69 ans, décédée le 21 juillet à Villers-sur-Mer
- > JACQUELINE François, 58 ans, décédé le 19 juillet à Villers-sur-Mer
- > LANGLAIS Jeannine, 91 ans, décédée le 09 mai à Villers-sur-Mer
- > LE FEBVRE Patrice, 73 ans, décédé le 08 août à Pont-L'Évêque
- > LERICHE Stéphane, 54 ans, décédé le 10 juillet 2022 à Caen
- > MUNOZ ROMERO Manuel, 83 ans, décédé le 31 juillet à Compiègne (Oise)
- > PIAU Nathalie épouse MENARD, 55 ans, décédée le 23 juillet à Caen
- > QUIGNETTE Jean, 81 ans, décédé le 16 mai à Villers-sur-Mer
- > RAT Jean-Guy, 73 ans, décédé le 19 juin à Cricqueboeuf
- > SIMAR Charles, 93 ans, décédé le 19 mai à Cabourg
- > UDYCZ Maria, veuve SYROTIK, 92 ans, décédée le 05 juillet à Villers-Sur-Mer



✧ GOUVERNANCE

Réunion du Comité de quartier
« VILLERS 2000/STADE »

L'équipe municipale a décidé d'associer les Villersois et les Villersois à la gouvernance de notre ville, en utilisant les différents outils suivants :

- 1 une communication claire, régulière et transparente de son action, via :
 - la Lettre de Villers ;
 - le Petit Journal de Villers ;
 - le site web de la mairie ;
 - la page Facebook de la mairie ;
 - les comptes Twitter et Instagram de la ville.de telle manière à ce que vous compreniez bien les tenants et aboutissants de l'action municipale.
- 2 des Comités citoyens, composés de Villersois et Villersois, en charge de faire des propositions à l'équipe municipale sur les thématiques suivantes :

- culture ;
- sport ;
- environnement et bien-être.

3 des Comités de quartier, en charge de faire des propositions à l'équipe municipale sur la bonne gestion de leurs quartiers

Quatre Comités de quartier ont ainsi été créés.

L'un d'entre-eux, celui de « Villers 2000/stade », présidé par Françoise LECHAU, ancienne Conseillère municipale, s'est réuni le 10 août à la salle panoramique du casino sous forme de réunion publique en accueillant toutes celles et tous ceux, qui bien que non membres du Comité de quartier, étaient intéressés par les sujets à discuter.

Cette réunion a été ponctuée par un pot de l'amitié.

✧ GOUVERNANCE

RÉUNION PUBLIQUE
SUR L'EHPAD,

la résidence service et le Pôle de santé



À quelques mois de l'ouverture de l'EHPAD, de la résidence service et du Pôle de santé en construction rue du stade André Salesse, l'équipe municipale a décidé d'organiser une réunion publique avec les représentants de ces 3 entités. 3 entités (EHPAD, résidence services, Pôle de santé) qui seront gérées par 3 sociétés différentes.

Si la Mairie, sous l'ancienne mandature, a bien cédé le terrain à un promoteur pour la construc-

tion de ces bâtiments, les projets et les structures mis en place restent 100% privés. Toutefois, l'équipe municipale souhaite vous donner la possibilité d'être totalement informés et de pouvoir poser vos questions. Cette réunion aura lieu le 8 octobre de 10:00 à 12:00 à la salle panoramique du casino.

Elle sera clôturée par un verre de l'amitié. Alors mettez d'ores et déjà cette date dans votre agenda !



✦ GOUVERNANCE

LES PERMANENCES de vos élus

Notre Maire vous rencontre tous les jours à la Mairie, sur rendez-vous. En un peu plus de 2 ans (puisque suite à l'élection municipale du 28 juin 2020, l'équipe municipale a été installée le 3 juillet 2020), notre Maire aura rencontré en tête-à-tête plus de 400 d'entre vous. Vous êtes très nombreux à le solliciter et il répond présent.

Il se rend également disponible lors des réunions des Comités de quartier lorsqu'il lui est demandé de répondre aux questions que leurs membres ont à lui poser.

Mais il a également demandé aux élus de la majorité d'assurer des permanences tous les samedis matins de 10h00 à 12:00. Et tous s'y soumettent bien volontiers.

Voilà les dates auxquelles vous pourrez les rencontrer sachant que vous pouvez aborder toutes les questions avec chacun d'entre eux et que dans le cas où ils ne seraient pas en mesure de vous répondre, ils prennent note de votre demande pour faire en sorte que vous soyez rappelés dans les plus brefs délais.

Alors à très bientôt !

- 03/09 : Christophe PEREZ
- 10/09 : Gladys VIGNET
- 17/09 : Cindy GIROT
- 24/09 : Delphine MANOURY
- 01/10 : François HORENT
- 08/10 : Louis RONSSIN
- 15/10 : Arnaud BESNIER
- 22/10 : Marie-Anne GABREAU
- 29/10 : François HORENT
- 05/11 : Florence LE NAIL
- 12/11 : Christophe PEREZ
- 19/11 : Audrey GRASSI
- 26/11 : Stéphane PERRAULT
- 03/12 : Chhun-Na LENGART
- 10/12 : Laurent MENARD
- 17/12 : Caroline RACLOT
- 07/01 : Gael PILASTRE
- 14/01 : Virginie CAILLÉ
- 21/01 : Olivier GUERIN
- 28/01 : Delphine MANOURY

✦ JEUNESSE

Nos enfants en mini-camps, ils se sont « MARRÉS COMME DES BALEINES »

Le nombre d'inscrits aux mini-camps de la Ville n'a jamais été aussi important. C'est plus de 80 de nos jeunes qui sont partis cette année vivre une expérience exceptionnelle avec nos animateurs.

De la joie, de la bonne humeur, de la rigolade... Mettre de l'énergie à proposer une « offre jeunesse » à Villers se révèle payant.





✦ JEUNESSE

SUPERBE RECONNAISSANCE !

Villers-sur-Mer se voit octroyer le label
« ville amie des enfants » par l'UNICEF



L'échelle des âges à Villers-sur-Mer fait apparaître des vérités relativement crues :

- plus de 50% de la population a plus de 60 ans ;
- plus de 70% de la population a plus de 45 ans ;
- près de 85% de la population a plus de 30 ans ;

où dit autrement les jeunes et les enfants représentent une part très réduite de notre population.

Pour autant, l'équipe municipale a décidé de renforcer considérablement les efforts effectués pour nos enfants et nos jeunes, avec notamment :

- la création d'une Maison des Jeunes ;

- l'organisation de camps et de mini-camps ;
- la création d'un Conseil Municipal des enfants ;
- etc.

Ces efforts ont été organisés pour être cohérents, complémentaires les uns des autres et avoir une dimension à la fois éducative et ludique.

Cette politique a été évaluée et plébiscitée par l'UNICEF qui a octroyé aujourd'hui à notre ville, le label « ville amie des enfants ». Une vraie fierté pour Villers-sur-Mer, son équipe municipale et les services, qui voient encore une fois leurs efforts être reconnus !

Ça bouge vraiment-vraiment bien à Villers.

✦ JEUNESSE

Nos services ont dû démonter en urgence LE SKATE PARK



Nos équipes sont intervenues en urgence pour démonter le skate park. La Mairie a en effet diligenté un contrôle effectué par une société agréée qui nous a informés du très mauvais état de celui-ci. Enlever en fait la semaine dernière, nous étions conscients que cela tombait vraiment mal en début de la période touristique. Mais nous préférons nous faire « engueuler » pour avoir mis vos enfants en sécurité, plutôt que l'inverse !

Rassurez-vous ! Nous oeuvrons dès maintenant au développement de nouveaux équipements pour nos jeunes car nous voulons faire de notre Commune une ville intergénérationnelle où il fait bon vivre toute l'année.

LA MAIRIE À VOTRE SERVICE ✦

Le déploiement de la fibre optique AVANCE



Il a été procédé ces derniers mois à l'installation de tiroirs de liaisons fibre optique dans une armoire servant de point de connexion pour les opérateurs qui viennent y connecter les habitants abonnés.

N'oubliez pas : la fibre va être déployée partout dans Villers mais pour en bénéficier, vous devez vous y relier.

À vous de jouer !

✦ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Parce que la fibre doit être partout, la résidence de la « Vé Maine » A ÉTÉ RACCORDÉE

Des travaux devant la résidence de la « Vé Maine » ont été réalisés dans le but de permettre aux techniciens de relier le bâtiment au point de raccord de la fibre, situé sous une plaque située sur l'Avenue de la Brigade Piron. Ces travaux étaient nécessaires car le fourreau qui était déjà présent était endommagé et ne permettait plus à la fibre, qui est fragile, de passer de façon fluide et sans accrocs.

Une tranchée a donc été creusée allant du bâtiment jusqu'à l'intérieur du regard. Des tuyaux PVC ont été placés et les travaux ont été finalisés. Les techniciens ont ensuite pu relier le bâtiment au réseau fibre optique et pourront la faire arriver ensuite chez les abonnés.

Pour que personne à Villers, y compris à la « Vé Maine », ne soit exclu de la fibre.



✦ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Déploiement de la fibre.

ATTENTION ! LISEZ ATTENTIVEMENT

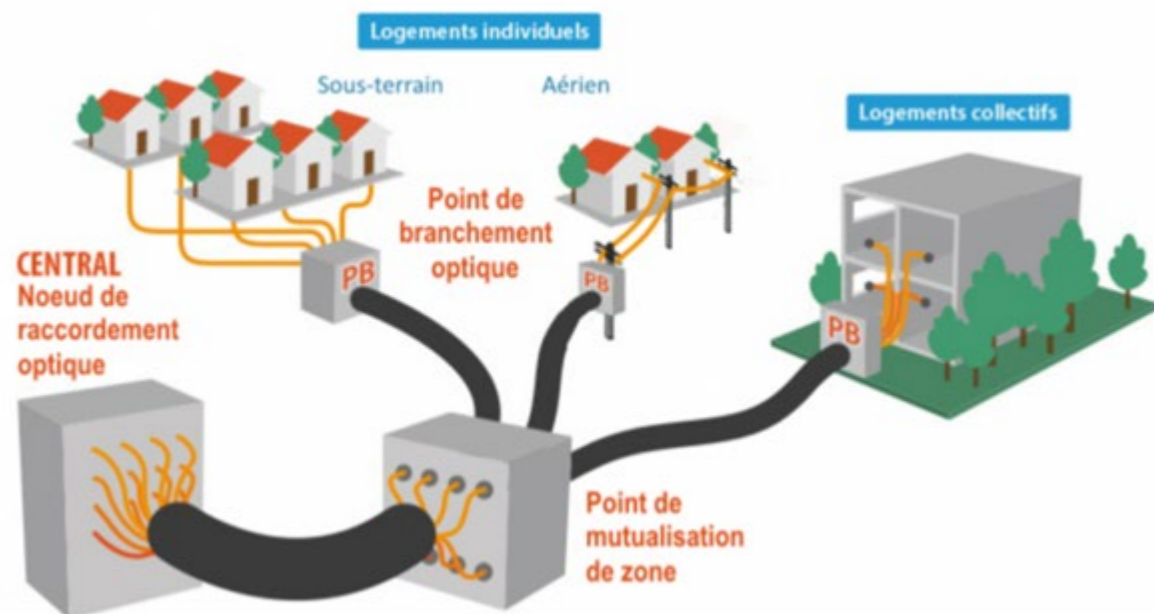
Dans le cadre du déploiement de la fibre, 83 poteaux devront être changés. Ceux-ci viendront en lieu et place des anciens. Chaque intervention nécessitera de retirer le poteau existant et de réaliser un forage adapté au diamètre du futur mât.

De nombreuses rues sont concernées :

- Rue Bagot,
- Rue de la Comtesse de Bearn,
- Rue de Verdun,
- Avenue Léonie,
- Rue des Tamaris,
- Passage des Chalets Louvards,
- Chemin du bois,
- Chemin de Colleville,
- Chemin du Château,
- Chemin des Vignes,
- Chemin du Moulin,
- Chemin de St Vaast.

Ces rues seront fermées à la circulation lors de ces interventions. Seuls les riverains pourront y circuler. Ces interventions sont programmées par secteur selon le calendrier suivant :

- **Semaine 36-37** : Secteur Campagne : Chemin du bois, Chemin de Colleville
- **Semaine 38** : Secteur Gare : Chemin du Château, Chemin des Vignes
- **Semaine 39** : Secteur St Vaast : Chemin de St Vaast, Chemin du Moulin
- **Semaine 40-41** : Secteur Centre-Ville : Rue Bagot, Rue de la Comtesse de Bearn, Rue de Verdun, Avenue Léonie, Rue des Tamaris, Passage des Chalets Louvards.



✦ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Les réunions « techniques » du jeudi matin.

LÀ OÙ BEAUCOUP DE DÉCISIONS SE PRENNENT

Tous les jeudis matins, à 8:30, le Maire et ses adjoints auxquels se joint Louis RONSSIN, Conseiller municipal délégué à la sécurité et au budget, se réunissent avec :

- le Directeur Général des Services Claude TAJAN,
- les différents chefs des services techniques ;
- un représentant de la Police municipale ;
- et les cheffes de projets ;

pour discuter des interventions nécessaires dans notre ville (voirie, travaux, espaces verts, plage, sécurité, entretien des bâtiments, électricité...).

C'est aussi la réunion lors de laquelle sont examinées vos demandes, que nous espérons recevoir dorénavant via les Comités de quartier. N'hésitez donc pas à nous solliciter. Ce n'est pas parce que vous demanderez quelque chose que votre demande sera acceptée. **Mais elle sera en tout état de cause traitée.**





✧ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

Espaces publics et espaces privés.

QUI FAIT QUOI ?

Ces dernières semaines nos agents du service « espaces verts » ont travaillé dur sur la taille de haies et le désherbage de massifs publics comme ceux situés juste à côté du parking Mermoz et des WC publics, que vous voyez sur ces photos.



Aucun détail n'est laissé au hasard pour embellir notre ville. Toutefois, concernant les haies, nos services n'interviennent que sur les espaces verts publics. Il ne leur appartient pas de tailler les haies des Villersois et Villersaises, même si celles-ci débordent sur l'espace public. Comme il ne leur appartient pas de désherber devant chez vous.

Alors comment cela se passe t'il en pratique ?

Nos services font régulièrement le tour de la ville. Quand ils constatent que des haies privées

non entretenues débordent sur l'espace public, la police municipale contacte les propriétaires concernés et leur donne un délai pour intervenir et entretenir leur haie. Si rien n'est fait durant ce délai, la Mairie demande alors l'intervention d'un jardinier professionnel et facture son prix aux propriétaires concernés.

Une méthode à la fois douce et respectueuse (la Mairie ne saute à la gorge de personne) mais néanmoins ferme (au bout d'un moment le boulot doit quand même être fait) **afin d'assurer que tout à chacun puisse avoir un accès dégagé à notre voirie.**

✧ LA MAIRIE À VOTRE SERVICE

UN ESPACE GRATUIT qui fonctionne plutôt très bien

La Mairie a mis en place un espace de coworking gratuit, au Villare. Mis entre parenthèses durant la période des restrictions sanitaires dues à la Covid 19, il a depuis lors pris sa vitesse de croisière.

Vous pouvez vous y rendre en réservant (toute une journée ou simplement un créneau horaire) ou sans réservation. Totalement équipé (PCs, imprimantes, photocopieur, salle de réunion, wi-fi...), seuls les consommables (papiers, etc.) vous sont facturés au prix coûtant.

Depuis février, l'espace de coworking a été

fréquenté tous les jours. Pour ne prendre que ces deux derniers mois et sans tenir compte des présences sans réservation, 41 personnes auront réservé un espace en juillet et 63 réservations ont été enregistrées pour le mois d'août.

Notre espace de coworking est une offre ayant pour but d'offrir à ceux qui ont changé leur mode de vie (en travaillant dorénavant plus de Villers que de Paris par exemple) tous les outils et l'encadrement nécessaires. **Si vous êtes dans ce cas, nous vous attendons au Villare.**



✧ MOBILITÉ

« JE PASSE AU VERT » était dans nos rues

L'équipe municipale s'est attaquée à des questions telles que l'environnement, la mobilité et le parking dans notre ville.

Des politiques qui ont des convergences. Car, par exemple, ne pas utiliser sa voiture signifie moins polluer, avoir moins de voitures en ville, avoir plus de places de parking disponibles, etc.

Mobilité et environnement sont donc intimement liés.

Cette préoccupation est également celle du

mouvement « Je passe au vert », créé par de jeunes gens responsables et engagés et qui a pris une dimension nationale. Villers-sur-Mer ayant été identifiée comme une ville se préoccupant de cette question, une équipe de « Je passe au vert » est venue dans notre ville pour vous permettre de découvrir différentes méthodes de mobilité douce.

Merci à eux pour leur disponibilité, leur écoute et leurs conseils.



✧ MOBILITÉ

La Mairie vous aide à acquérir un vélo et à passer À LA MOBILITÉ DOUCE

La nouvelle équipe municipale s'est attachée à améliorer notre bien-être. Notre bien-être c'est une mutuelle communale, une navette gratuite, une offre de sport-santé gratuite, un soutien renforcé à nos animaux et à leurs propriétaires, une arborisation et une végétalisation qui vont aller crescendo, etc.

Mais c'est aussi moins de voitures en ville. Grâce à la navette et aux vélos.

Pour vous inciter à opter pour le vélo, l'équipe municipale a donc mis en place dès 2021 une aide financière d'un total de 10.000 € dont 35 Villersois et Villersaises ont profité pour

acquérir un vélo.

Cette enveloppe a été reconduite en 2022. À ce jour 20 dossiers ont été adressés à la Mairie pour un total de subventions demandées de 5.800 €.

Si vous souhaitez vous aussi pédaler, vous mettre à faire un peu d'exercice physique, si vous souhaitez penser à votre santé et participer à la mobilité douce dans notre ville, n'hésitez pas à solliciter la mairie (02 31 14 65 00, mairie@villers.fr) pour obtenir une subvention.



✧ MOBILITÉ

RÉUNION

entre les conducteurs de la navette
et les services techniques de la Mairie

Le Maire Thierry GRANTURCO a réuni les conducteurs de la navette gérée par l'association l'« Entraide Villers-sur-Mer » et les co-directeurs des services techniques de la Ville en vue de faire un point de la situation.

Ont ainsi été analysés, après une période de très forte fréquentation :

- la rotation et la disponibilité des chauffeurs ;
- la pertinence du parcours et des arrêts de la navette ;
- la fréquentation par arrêt ;
- les horaires ;
- la disponibilité de la navette (nombre de passagers, révisions, réparations...);

- le soutien technique de la Mairie ;
- etc.

Tenant compte des remontées de terrain, des adaptations (et des surprises...) seront introduites pour l'été prochain. Mais de manière générale, les chauffeurs ont fait part de la grande satisfaction des Villersois et des Villersois concernant la navette. Le Maire les a de nouveau remerciés chaleureusement et leur a indiqué les excellents retours reçus en Mairie quant à la mise en place de ce service et à la sympathie que les chauffeurs ont su créer sur leur parcours.

La navette sera donc pérennisée à l'année, elle sera renforcée l'été et elle sera, en 2023, accompagnée d'un service supplémentaire.

Mais lequel ? Suspense...



✧ OPPOSITION

droit D'EXPRESSION

L'été à Villers, une douceur de vivre à protéger !

Cet été, les amoureux de Villers sont venus nombreux profitant du soleil et notre qualité de vie. L'attractivité de notre station est reconnue depuis plus de 150 ans. Le pic d'activité touristique de cette année a profité à nos commerces et nous nous en réjouissons, surtout après la période difficile du Covid.

Mais, cet été la douceur du climat Villersois a été relative et des événements climatiques inhabituels ont malheureusement et dramatiquement touché notre commune : coup de vent, canicule, sécheresse. Face à ces événements impactant la santé et la sécurité de chacun, nous félicitons tous ceux en charge de celles-ci : pompiers, personnel médical, surveillants de plage, force de l'ordre, employés municipaux pour leur vigilance et leur bienveillance.

Notre été a probablement été rattrapé par le réchauffement climatique et ses conséquences.

Avec cette interrogation : comment préserver notre bien-être à Villers ?

Nous avons des défis à relever et Villers a des atouts.

Élus à l'écoute des Villersois, nous pensons que Villers doit avancer plus rapidement sur les problématiques environnementales et climatiques. Nous souhaitons, à notre échelle, collaborer à un programme d'actions concrètes à court, moyen et long terme, par exemple :

- Comment alerter et protéger la population et notre patrimoine en cas d'événement climatique.
- En quoi les futurs aménagements, investissements de la Ville intègrent-ils ces enjeux ? En quoi la ville tente-t-elle d'être vertueuse sur l'impact de ses activités et de ses projets ?
- Comment se diriger vers un tourisme responsable qui valorise l'extraordinaire patrimoine naturel de notre commune ?
- Villers peut-elle devenir exemplaire ?

Ces questions sont d'intérêt général et notre groupe est ouvert pour y trouver des réponses, de façon participative, avec la majorité et les Villersois.

Votre opposition
villerssurmer@gmail.com



✧ PALÉOSPACE

Le Paléospace propose désormais
UNE BILLETTERIE EN LIGNE !

Afin de faciliter la réservation de billets pour les visiteurs et de réguler les flux dans le musée, le Paléospace a mis en place une billetterie en ligne. Cette plateforme regroupe l'ensemble de l'offre grand public : visites du musée, séances de planétarium, nocturnes, ateliers pour les enfants, etc. Une file dédiée aux visiteurs ayant acheté leurs billets en ligne permet un passage plus rapide pour la visite du musée.

N'attendez plus pour réserver vos activités pour cet été ! à <https://paleospace-villers.fr>

✧ PATRIMOINE

étude du Groupe de travail du Conseil Scientifique et Culturel (CSC) des parlers normands sur l'étymologie
DE « VILLERS-SUR-MER »
(parler Normand)

À la demande de notre Maire Thierry GRANTURCO, le Groupe de travail du Comité Scientifique et Culturel (CSC) des parlers normands s'est penché sur l'étymologie du nom de notre ville.

Leur rapport nous a été remis et vous est accessible ci-dessous. Il sera technique pour la plupart d'entre nous. Il permettra pour les autres (voir point 8 ci-dessous) de simplement conclure qu'il ne convient pas que nous traduisions en Normand le nom de notre ville.

Le sujet était ouvert et il a été clos par des spécialistes, que nous remercions par la même occasion.

Dorénavant, quand nous parlerons de Villers-sur-Mer et de son histoire, nous le ferons de manière éclairée.

1 - Rédacteur :

Dominique Fournier, docteur ès Sciences du langage à l'Université Paris XIII / Paris-Nord, membre du Conseil national de Toponymie, correspondant pour la Normandie.

2 - Contributeurs :

- Stéphane Lainé, docteur ès Sciences du langage à l'université de Caen Normandie, historien de la langue française et dialectologue.
- Christophe Maneuvrier, enseignant-chercheur à l'université de Caen Normandie, spécialiste de l'histoire des sociétés de la Normandie rurale, co-directeur de l'Office

Universitaire d'Etudes Normandes ;

- Nicolas Abraham, membre de la Fédération des Associations pour la Langue normande (FALE), archiviste aux archives départementales de la Manche.

3 - Sources complémentaires

Documentation inédite de François de Beaurepaire.

4 - La méthodologie repose sur deux grandes étapes :

- Etape 1 : recherches historiques pour collecter le matériau écrit c'est-à-dire le nom de la commune tel qu'il apparaît dans les archives. C'est le travail de l'historien (partie « attestations »).
- Etape 2 : analyse linguistique, c'est-à-dire l'interprétation linguistique du matériau écrit, que seul un linguiste peut faire.

La présentation de la méthodologie faite par les membres du groupe de travail du CSC des parlers normands, à l'occasion de la 3e Rencontre Régionale des parlers normands (22 mai 2021 à Rouen) est disponible en ligne sur You tube : www.youtube.com/watch?v=O5CK2jDmfc (à partir de 1h14mn).

5 - Attestations

Villare supra mare 690, AN, K 3.
? Villa[re] (?) supra mare ~815 PSGP I 272 § 2 [identification de Christophe Maneuvrier; ce nom est habituellement identifié à Saint-Germain-Village].

territorio de Vileriis que sunt in Alge juxta Boseval 1080/1082 AGC 75 § 7.
 in territorio de Villeriis in Alge f-11e s. CSE 9.
 in territorio de Vileirs que sunt in Alge juxta Boseval 1156/1161 RAH2 I 278 § CLIV.
 ? ecclesia de Vilers 1195 MR I 75a.
 Herfredus de Vilers s.d., cart. St-Et. Caen 126.
 ecclesia Sancti Martini de Villers 1202-1218, AC, H suppl. 486 f° 17.
 parrochia Sancti Martini de Villaribus XIIIe, AC, H 7747 f° 166.
 Vilers 1247 QN 6 § 32.
 parrochi[a ...] de Villariis 1282 CNo 256a § 996.
 Villare supra Mare 14e s. DTC (liber rubeus Troarnensis, p. 166).
 Sanctus Martinus de Villaribus 1320 DTC (liber rubeus Troarnensis, p. 166).
 paroisse Saint Martin de Villiers en diocèse de Lysies 1324, AE, H 794, f° 95.
 ecclesia de Villaribus ~1350 PDL 260A.
 Villiers en la viconté d'Auge 1391, AN, 1922-1, 46120.
 paroisse Saint Martin de Villers 1454, AN, 278-1, 10.
 ecclesia de Villaribus 16e s. PLXDF Ixiv.
 Villars 1634 CGPF, CGTCF.

Villers 1612/1636 EPEN.
 Villiers sur mer 1648 BEL 30.
 Villers 1650 DGN.
 Villars 1653 CGHBN.
 Villers 1667 CGN, 1677 RGEF, 1694 DGN, 1695 LDGN, ~1700 NDu, 1709 DR II 31a, 1710 GGND, 1713 DG, 1716 CDN, 1719 GGN, 1720 CTN-2, 1725 CTDLD, 1735 NDR 30a, 1751 GGNB, 1758 CGDN.
 St. Martin de Villers 1760 ERB dxxxij.
 Villers 1753/1785 CC, 1793 SC, 1794 CDCa.
 Villers-sur-mer 1801 BLRF.
 Villers-sur-Mer 1802 DPAL III 349a, 1805 DUF V 438c.
 Villers-Sur-Mer 1826 CN.
 Villers-sur-Mer 1828 IDN 584, 1830 DUGP II 758b, 1837 DGU II 888a, 1840 CTCDo, 1843 ADDC 325, 1844 PLXDF Ixv.
 Villers sur Mer 1835/1845 EM.
 Villers s. Mer 1854 ANI.
 Villers-sur-Mer 1880 GDC 72a, 1883 DTC, ~1894 EM, 1903 PPR, 1936 AJPA 165, 1946 INSEE, 1962 ADN, 1964 ACAA 1466.
 Villers-s.-M. 1978 IGN.
 Villers-sur-Mer 1982 IGN.
 Villers sur Mer 1982 PTT.
 Villers-Sur-Mer 2003 PTT.
 Villers sur Mer 2007, 2015 PTT.
 Villers-sur-Mer 2019 IGN.

6 - Étymologie

« Même interprétation [que VILLERS, ancienne paroisse à Caen : représente l'appellatif latino-roman villare, "domaine agricole"]. »

[François de Beaurepaire, Les Noms de communes et anciennes paroisses du Calvados, inédit]

Ce type toponymique fait l'objet d'une analyse consensuelle depuis Longnon (NLF 237-238 §§ 955, 958), puis Vincent (TF 294b-295a § 770), Dauzat-Rostaing (DENLF 715a-718b), Nègre (TGF I 366-368 § 5781), Lepelley (DENCN 269a/b) et Fournier (NLCL 109a/b). Le mot villare est un dérivé du latin villa "grand domaine rural" dont il désigne initialement un démembrement, d'où le sens de "domaine agricole", puis simplement "petite agglomération", etc.

Étant donné la grande fréquence de ce nom de lieu en France, divers éléments ont été ajoutés relativement tôt au toponyme principal à des fins différenciatives. On en relève trois pour cette commune :

- -sur-Mer, attesté dès la fin du 7e siècle sous la forme latinisée supra mare, puis noté sous la forme romane sur mer au 17e siècle dans la documentation (mais il est probable que des graphies romanes plus anciennes existent).
- -en-Auge, employé occasionnellement du 11e au 14e siècle : Vileriis que sunt in Alge 1080/1082, Villeriis in Alge f-11e s., Vileirs que sunt in Alge 1156/1161, Villiers en la viconté d'Auge 1391.
- Saint-Martin-de-, dédicace de l'église paroissiale, mentionnée du 13e au 18e siècle : Sancti Martini de Villers 1202/1218, Sancti Martini de Villaribus 13e s., Sanctus Martinus de Villaribus 1320, Saint Martin de Villiers 1324, Saint Martin de Villers 1454, St. Martin de Villers 1760.

Seul le déterminant -sur-Mer a survécu, et s'emploie de façon régulière depuis le début du 19e siècle.

7 - Prononciation attestée

Le -s final de Villers semble provenir d'un pluriel tardif, si les premières formes latinisées Villare de 690 et Villa[re] de 815 environ sont sincères (elles sont au singulier), et si les identifications respectives de François de Beaurepaire et Christophe Maneuvrier sont correctes. Ce -s final s'est prononcé à la pause jusqu'au 16e siècle, puis s'est régulièrement amuï.

On ne relève par ailleurs aucune trace de prononciation dialectale dans les formes anciennes. La graphie Vilars, en principe méridionale, apparaît à trois reprises au 17e siècle et semble représenter une mauvaise notation (d'ailleurs due au même cartographe, Christophe Tassin) de ce toponyme. La forme Villars ne se rencontre généralement en toponymie normande que dans les anthroponymes d'origine méridionale contenus dans quelques lieux-dits ou noms de hameaux.

On note également par trois fois, dans notre documentation, l'emploi d'une graphie vil(l)iers : Saint Martin de Villiers 1324, Villiers en la viconté d'Auge 1391, Villiers sur mer 1648. Elle est probablement analogique d'une variante très courante de ce toponyme en France, apparaissant actuellement dans le nom de six communes normandes. Si jamais elle a correspondu localement à une prononciation effective de type [vi'lɛrs] puis [vil'je], vil-yé, on n'en relève plus de trace après le 17e siècle. Le nom de la localité se prononce aujourd'hui [vi'lɛʁ], parfois [vi'lɛ:ʁ].

8 - Préconisation

Aucune forme dialectale n'apparaissant pour ce toponyme, il n'y a pas lieu d'en apposer une "traduction" sur un second panneau.





✦ PLAGE

Souvenez-vous ! Notre plage a été labellisée « plage Handiplage ». **SOYONS EN FIERES !**

Parce que l'accès à la plage et les joies de la mer ne doivent pas être réservés aux seules personnes valides et parce que l'inclusion n'est qu'un mot galvaudé s'il n'est pas accompagné d'actes, l'équipe municipale a décidé dès 2021 de rendre sa plage accessible à tous. Valides et invalides.

Nous nous sommes pliés au cahier des charges de l'association Handiplage et avons été labellisés pour les efforts faits en faveur des personnes handicapées et de leurs familles. En d'autres termes, nos deux plages Mermoz et Jean Moulin bénéficient d'infrastructures facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite (PMR). Ces infrastructures, quelles sont-elles ?

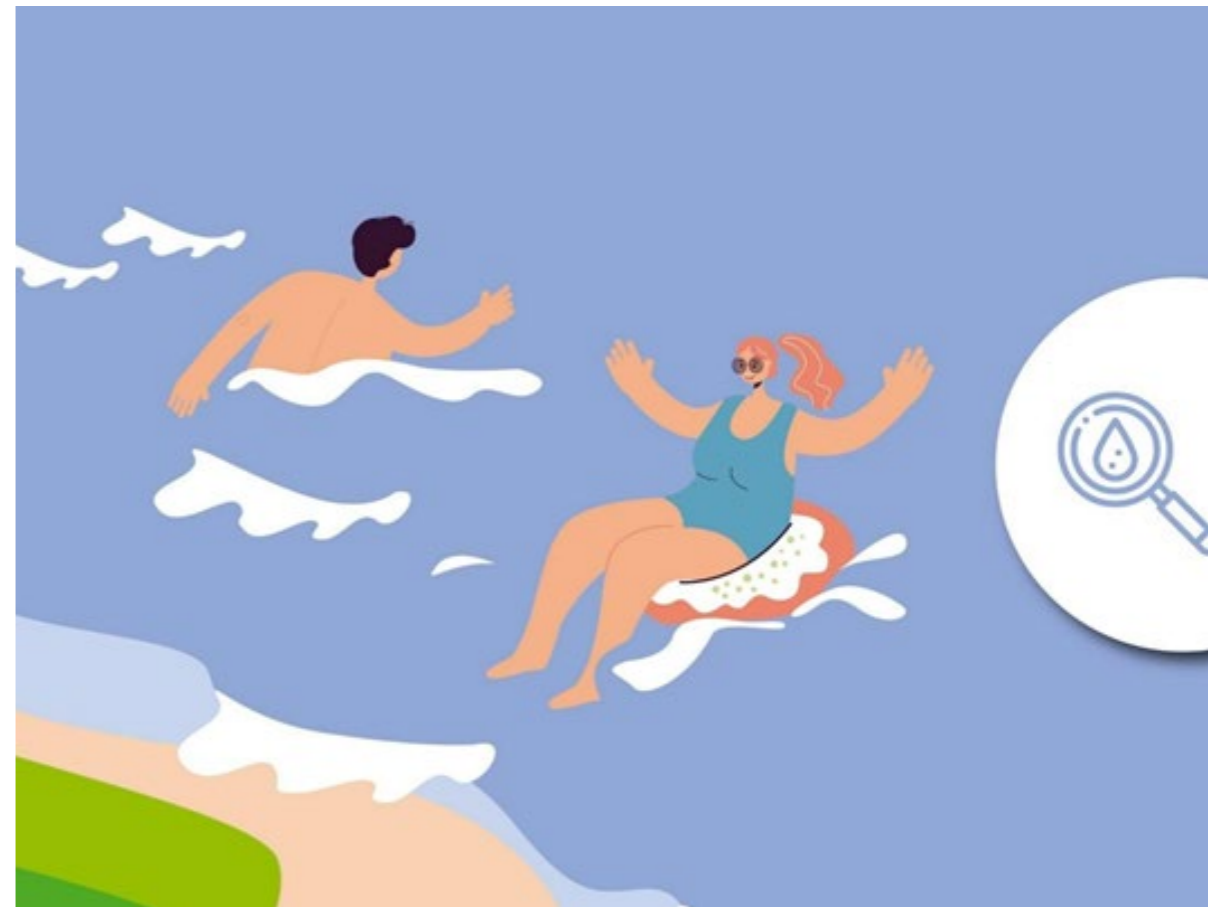
Dans un périmètre de 100 mètres, chaque

plage est constituée :

- d'une pente de mise à l'eau,
- d'un tapis d'accessibilité,
- de sanitaires et de douches PMR ,
- d'un moyen de mise à l'eau type Tiralo à disposition,
- d'un poste de secours dûment informé et préparé,
- et d'un point de restauration.

Alors oui, vous avez peut-être vu plus de personnes à mobilité réduite sur les plages de Villers-sur-Mer que sur d'autres plages. Car les personnes handicapées et leurs familles ont identifié notre ville et ses plages comme étant accueillantes.

Soyons en fiers.



✦ PLAGE

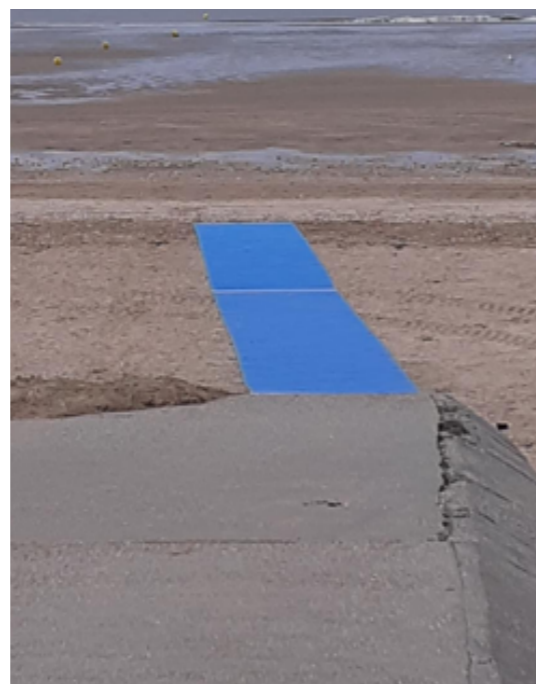
Tous les contrôles des eaux de baignade effectués cet été **ONT ÉTÉ BONS**

La qualité de nos eaux de baignade, concrètement de la mer, est contrôlée de manière quasi quotidienne par un prestataire privé d'une part, et par l'Autorité Régionale de Santé (ARS) d'autre part.

Pour ce qui relève du territoire de notre Communauté de Communes (de Villerville à Villers-sur-Mer en passant par Trouville, Deauville, Tourgeville, Bénerville et Blonville, à savoir les villes ayant une plage) cette responsabilité repose sur les épaules de notre Maire en sa qualité de vice-président de la Communauté de Communes.

Durant tout l'été, les contrôles se sont révélés bons. Et c'est heureux car lorsqu'un contrôle est négatif, il peut entraîner la fermeture de la baignade pour protéger notre santé. Cela nous a donc valu de ne pas avoir de drapeau rouge cet été sur nos plages.

Une bonne nouvelle pour notre ville mais également pour l'ensemble de notre territoire car **la qualité de nos eaux de baignade est essentielle pour ce qui relève de l'attractivité touristique de nos villes.**





✧ PLAGE

Entretien de la plage : COMMENT ÇA MARCHE ?

Vous êtes nombreux à vous poser des questions sur la plage et son entretien, ne comprenant pas pourquoi il y a autant de cailloux, pourquoi la plage s'est réduite, etc.

Toutes ces questions sont liées et la situation est bien plus complexe qu'il n'y paraît. Les « y a qu'à » et autres « faut qu'on » ne fonctionnent pas avec une problématique aussi complexe que celle de la plage.

1 - Pourquoi avons-nous autant de cailloux ?

Tout d'abord parce que la géologie et les courants marins en ont voulu ainsi.

Les cailloux sont en très grand nombre sur la partie ouest de notre plage. Plus nous allons vers l'est (Villers 2000), moins il y en a. Ceci s'explique en partie par le fait que nous récupérons via les courants marins, l'ensemble des décrochements des falaises mais aussi et surtout

l'ensemble des pierres et autres galets que les courants d'ouest déposent sur notre plage où ils s'accumulent pour ne plus en partir.



Il suffirait de les enlever pourriez-vous dire ? Surtout pas ! Pour deux raisons essentielles. Tout d'abord parce que lorsque vous creusez à cet endroit, vous trouvez à quasi un mètre sous les cailloux... d'autres cailloux. Le problème n'est donc pas qu'en surface mais il est, dans tous les sens du terme, bien plus profond.

Mais surtout parce que ce sont les cailloux qui, sur notre plage, retiennent le sable. Donc dit autrement, plus nous enlevons de cailloux, plus nous facilitons l'érosion.

2 - Vos demandes d'accès à la mer

Certes, comme vous êtes beaucoup à le dire, ces cailloux rendent difficile l'accès à la mer. Surtout à marée haute quand ils ne sont pas visibles et qu'il faut avancer dans l'eau en se faisant parfois mal aux pieds.

Conscients de cette difficulté, et sans altérer l'érosion de notre plage, les services de la Mairie matérialisent des chemins d'accès à la mer en recouvrant les cailloux d'une grosse quantité de sable, passages marqués

par des panneaux vous indiquant leur localisation.

Ces passages sont effectués les mardis et jeudis matin. En fonction des marées, ils tiennent plus ou moins longtemps.

3 - Une étude va être sollicitée et une réunion publique organisée

Consciente que la plage et les problématiques posées ne sont pas toujours très bien comprises des Villersois et des touristes, l'équipe municipale va diligenter une étude pour avoir une vue claire de la situation et organisera une réunion publique avec les Villersois pour poser une fois pour toute sa politique en la matière.

4 - Le nettoyage de la plage

Par ailleurs et pour votre information, la plage et la digue sont nettoyées tous les jours, les exceptions à cette règle ayant été expliquées par une panne de notre engin qui a duré quelques jours.



✦ SÉCURITÉ

RAPPORT D'ACTIVITÉ

de nos sauveteurs pour
les mois de juillet et d'août

Certains se demandent encore quelle est l'utilité de nos sauveteurs sur la plage ou, parfois, contestent leurs décisions ou autres demandes lorsqu'elles les empêchent de faire tout ce qu'ils souhaiteraient faire. Ceux-ci sont invités à lire leur rapport d'activité pour les mois de juillet et août (pour le poste Jean Moulin).

- 230 soins (personnes passées par l'infirmerie du poste de secours) ;
- 26 interventions nécessitant un contact avec le Centre 15 (Samu 14) dont :
 - 17 personnes soignées pouvant regagner leur domicile ;

- 9 personnes évacuées par les sapeurs-pompiers vers le Centre Hospitalier.

- En moyenne 24 personnes passées par jour pour avoir des informations (horaires des marées, zone de baignade surveillée, recherche de l'office du tourisme, bracelets pour enfants...).
- Environ 650 interventions de prévention (enfants non-accompagnés à la baignade, personnes sur les épis rocheux, respect de l'environnement...).

Ça calme, non ?



✦ SÉCURITÉ

SÉCURISATION de la gendarmerie

Dans le cadre des mesures de renforcement de la sécurité des personnels de la gendarmerie et de leurs familles, le Conseil Municipal a voté des travaux de protection de la zone militaire qui ont consisté à installer une clôture neuve de hauteur réglementaire (l'ancienne haute de 80cm était très abîmée et non réglementaire) et à mettre en place 2 portails sécurisés automatiques.

Ces travaux ont été réalisés par une entreprise extérieure sous la supervision des Services Techniques de la Mairie et ont été financés conjointement par la Commune et

l'Etat via la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) dont le budget a été augmenté via le plan « France Relance ».

Une caserne et des bureaux remis au propre, une clôture et des portails sécurisés, tout ceci dans l'objectif de permettre aux gendarmes d'exercer leurs missions dans de bonnes conditions dans le plus grand intérêt des Villersois.

Les gendarmes veillent sur nous. Nous veillons à leur bien-être.



✧ SÉCURITÉ

ARRIVÉE DE RÉSERVISTES à la Gendarmerie et remise de vélos aux gendarmes par la Mairie

L'afflux de populations estivales dans notre belle station impose un renforcement des dispositifs de sécurité. Ainsi côté Gendarmerie ce sont 6 réservistes qui sont venus cette année renforcer les Gendarmes de la brigade de Villers-sur-Mer.

Accueillis par Louis RONSSIN, Conseiller Municipal délégué à la Sécurité et l'Adjudant-Chef BONNET commandant la brigade de Villers-sur-Mer, ils ont été équipés par la Mairie de vélos tous terrains flambants neufs pour qu'ils puissent réaliser des patrouilles au plus près de la population.

Renforcement des caméras de vidéoprotection, lancement du dispositif Participation Citoyenne, présence des CRS et des réservistes de Gendarmerie, renforcement de la Police Municipale via l'embauche d'ASVP, Villers-sur-Mer était prête pour un été que nous avons au final vécu en toute sécurité et en toute tranquillité.



✧ SÉCURITÉ

LA DÉCISION A ÉTÉ PRISE !

Villers-sur-Mer accueillera l'Assemblée Générale de la SNSM du Calvados et le Président de la SNSM France en janvier 2023



Après l'Assemblée Générale des Sapeurs-pompiers, c'est au tour de la Société Nationale des Sauveteurs en Mer (SNSM) du Calvados de choisir notre ville pour organiser son Assemblée Générale. À cette occasion, notre Maire Thierry GRANTURCO accueillera aussi M. Emmanuel D'OLIVIERA, Président de la SNSM au niveau national.

Accueillir l'AG de la SNSM du Calvados et le Président France de cette prestigieuse organisation sera un honneur pour notre ville qui récompense d'une part son dynamisme territorial et d'autre part, l'excellent travail effectué par Xavier LAMY, le Président SNSM de la station de Villers-sur-Mer, depuis sa nomination.

SÉCURITÉ ✧

LA GARDE RÉPUBLICAINE à Villers-sur-Mer



Les Maires de la Communauté de Communes, dont notre Maire Thierry GRANTURCO, ont décidé d'accueillir et de financer l'installation de la Garde Républicaine sur notre territoire.

La Garde républicaine est une branche de la Gendarmerie nationale qui assure des missions d'honneur et de sécurité au profit des plus hautes autorités de l'État en France, ainsi que des missions de sécurité au profit du public. Elle concourt également au rayonnement culturel de la France avec ses formations musicales et ses formations spéciales. Enfin, elle exécute des missions d'assistance, de formation et de coopération, tant en France qu'à l'étranger.

Dans nos rues, elle rassure, elle dissuade et elle intervient si nécessaire. Un plaisir et un honneur de les avoir à Villers-sur-Mer !

SÉCURITÉ ✧

L'interdiction des poids lourds en centre-ville a été étendue AUX CARS

L'année dernière, un arrêté municipal avait été adopté pour interdire la traversée du centre-ville aux poids lourds (transport de marchandises) sauf exceptions (livraisons, déménagements...). Cette interdiction vient d'être étendue aux cars (transport de personnes).

De nouveaux panneaux ont donc été installés. Ceux-ci interdisent à tous les véhicules de plus de 3,5 tonnes en transit de passer par la rue du Général de Gaulle, que ce soit des camions ou des cars. De plus, un itinéraire obligatoire leur est dorénavant indiqué.

Il s'agit d'assurer votre bien-être et votre sécurité.



✧ SÉCURITÉ

Contrôle des radios et fréquences de nos postes de secours PAR L'ANFR



Les radios de nos postes de secours ont été contrôlées par l'Agence nationale des fréquences radio (ANFR). Et nous sommes en conformité.

L'ANFR assure la gestion des fréquences pour les réseaux professionnels et utilisations temporaires en application des dispositions de l'article R20-44-11 (11°) du Code des postes et des communications électroniques. Cette activité s'effectue notamment dans le cadre d'une convention avec l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP). Ce contrôle permet notamment de s'assurer de l'utilisation des bonnes fréquences par nos postes de secours, ce qui est essentiel en situation de crise.

Le contrôle est arrivé un peu tard dans la saison estivale. Mais il a été rassurant.

SÉCURITÉ ✧

REDÉFINITION DES MISSIONS de notre police municipale

Notre équipe municipale continue à déployer ses efforts en matière de sécurité et de tranquillité publiques. Après avoir notamment :

- considérablement augmenter le nombre de nos caméras de vidéoprotection ;
- affecté un véhicule supplémentaire à notre police municipale ;
- lancé l'opération « participation citoyenne » avec nos gendarmes pour renforcer leur capacité d'intervention et leur coopération avec la Mairie et les Villersois ;
- signé un accord avec le parquet de Lisieux pour donner au Maire un pouvoir renforcé de rappel à l'ordre ;

mais après aussi :

- avoir installé des radars pédagogiques ;
- être intervenus sur de nombreuses voiries pour assurer la sécurité des piétons ;
- avoir renforcé les moyens de nos surveillants sur la plage ;

nos élus ont souhaité redéployer notre police municipale sur des fonctions de tranquillité publique et de proximité avec les Villersois et Villersois. Nos agents recevront en conséquence bientôt des vélos pour se déployer plus facilement et plus rapidement en ville pendant les beaux jours, et obtiendront dans les prochains mois une voiture supplémentaire.

Parce que le droit à la sécurité est un droit fondamental de chacun d'entre nous.

✧ SÉCURITÉ

La Mairie travaille à sécuriser l'ultra-centre de Villers EN Y RÉDUISANT LA VITESSE À 30KM/H

Les Villersois connaissent leur ville. Ils savent parfaitement qu'à certaines périodes de l'année, dans ce qu'on peut appeler l'ultra-centre-ville, il est quasi impossible de rouler à plus de 30 km/h. Alors pourquoi y limiter la vitesse à 30 km/h pourriez-vous dire ?

Simplement parce qu'en période de grosse fréquentation, ceux qui viennent en villégiature dans notre ville, en touristes, ou qui souhaitent

seulement la traverser et qui ne connaissent pas Villers-sur-Mer, essaient quasi systématiquement de « forcer » l'allure.

L'équipe municipale a installé des radars pédagogiques, elle a installé des ralentisseurs à certains endroits, elle s'est rapprochée de la brigade mobile de gendarmerie pour que des contrôles de vitesse aient lieu, elle a interdit le transit des poids lourds et autres autocars via le centre-ville, etc. Mais elle continue ses efforts et travaille actuellement à définir un périmètre au sein duquel la vitesse sera limitée à 30 km/h.

L'équipe municipale est parfaitement consciente que les conducteurs responsables pourraient trouver une telle décision critiquable. Mais ceux-ci doivent comprendre que les conducteurs ne sont malheureusement pas tous à l'aise derrière leur volant ou que s'ils sont à l'aise, ils ne sont justement pas tous responsables en voulant souvent accélérer là où il n'est pas possible d'accélérer.

Parce que la population y est dense, que des personnes âgées ou à mobilité réduite traversent lentement la chaussée ou parce que nous souhaitons que nos enfants puissent traverser la route sans risque, il convient donc d'agir.

La mesure ne fera peut-être pas l'unanimité. Mais entre la grogne de certains et la sécurité de tous, le Maire et son équipe choisissent votre sécurité. Vous verrez donc cette zone être progressivement délimitée et faire l'objet de pose de panneaux et de marquage au sol dès cet automne.



✧ SOCIAL

le CCAS de Villers-sur-Mer rejoint L'UNION NATIONALE DES CCAS



1 - QU'EST-CE QU'UN CCAS ?

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) ont une compétence globale dans le champ de l'action sociale et médico-sociale. Un centre communal d'action sociale est créé dans toute commune de 1.500 habitants et plus. Notre ville en a donc un.

Présidé par notre Maire Thierry GRANTURCO, il est dirigé par Chhun-Na LENGART adjointe aux affaires sociales qui s'appuie sur un Conseil d'administration ouvert à des non-élus.

2 - QUEL EST LE RÔLE D'UN CCAS ?

Les CCAS sont sollicités pour aider, financièrement ou techniquement, certaines actions sociales dont l'intérêt va directement aux habitants et aux habitantes de la Commune. Il peut s'agir d'une distribution alimentaire ou bien de secours d'urgence.

3 - QUE FAIT-IL CONCRÈTEMENT À VILLERS-SUR-MER ?

Ses missions sont multiples :

- il répond aux demandes d'aide des plus fragiles et des plus démunis ;

- il organise toutes les activités pour les seniors
- il régit les résidences Vé Maine (pour personnes autonomes au revenu modeste, âgées ou porteuses de handicap) et Malpelo (saisonniers et assimilés) ;
- il participe aux attributions de logements à loyer modéré.

Le CCAS peut intervenir dans un délai relativement court et vient en complément de l'action sociale départementale coordonnée par l'Assistante Sociale.

De façon coordonnée, l'Entraide Villers-sur-Mer intervient de son côté, grâce à sa réactivité, pour répondre à des situations d'urgence ou à des besoins ponctuels de petits services.

L'ADMR peut quant à elle être sollicitée pour mettre en place de façon pérenne une aide à domicile.

Pour continuer à mieux servir les Villersaises et Villersois, bénéficier des informations adéquates au moment opportun pour répondre à leurs questions et à leurs besoins, **notre équipe municipale a décidé de faire de notre CCAS un membre de l'Union Nationale des CCAS.**

✧ SOCIAL

La Mairie a activé le plan canicule et a contacté individuellement LES VILLERSOISES ET VILLERSOIS ISOLÉS



La Mairie a enclenché le dispositif consistant à contacter individuellement les Villersaises et Villersois âgés, fragiles et/ou isolés qui pouvaient souffrir de la canicule et avoir besoin de soutien. Les services de la Mairie se sont donc mobilisés.

Toutefois, dans ces cas, les principaux relais d'information devraient être vous, les voisins. N'hésitez pas à prendre des nouvelles de vos voisins, de vos amis, de votre famille, et à nous contacter (02 31 14 65 00) si vous craignez pour la santé de l'un d'entre-nous.

Soyons solidaires !

SOCIAL ✧

OFFRES D'EMPLOIS dans l'EHPAD à ouvrir



La société Domus Vi qui devrait ouvrir fin 2022 l'EHPAD actuellement en construction en face du complexe sportif a le plaisir de vous faire part des postes qui seront à pourvoir dans la future résidence des Régatiers :

- Aide-soignant(e) de jour : 6 postes
- Aide-soignant(e) de nuit : 1 poste
- Agent de service hôtelier : 3 postes
- Animateur(trice) : 1 poste
- Infirmier(e) : 2 postes
- Professeur d'activités physiques adaptées : 1 poste

Les candidatures peuvent être adressées à Mme Emeline GOSSET (directrice du futur établissement) sur dir-st-gatien@domusvi.com

✧ SOCIAL

La Mairie souhaiterait créer un jardin partagé.
ÊTES-VOUS INTÉRESSÉS ?

Un jardin partagé est un jardin conçu, construit et cultivé collectivement par les habitants d'un quartier ou d'une ville.

Un jardin partagé ne se décrète pas. Il prend tout son sens parce qu'il répond aux attentes et aux besoins des habitants d'un lieu. Les habitants gèrent le jardin au quotidien et prennent les décisions importantes collectivement. En ce sens chaque projet est unique par son aménagement et son fonctionnement.

Ces jardins se fondent sur des valeurs de solidarité, de convivialité, de lien et de partage entre les générations et les cultures. Produire ensemble légumes, fleurs, fruits, aromatiques, médicinales..., leur donne une saveur particulière et c'est une ressource bien utile en ces temps de crise.

1 - UN JARDIN POUR QUI ?

Un jardin partagé est fait pour tous. Pas besoin de savoir jardiner pour en faire partie, le jardinage s'apprend par l'échange avec des jardiniers plus expérimentés, cela permet de tisser des liens.

Les habitants y cultivent le respect du vivant en prohibant l'usage des pesticides et en encourageant les jardiniers à expérimenter des techniques de paillage, de compost, des plantations d'engrais verts...

Les jardins partagés sont de petites oasis de verdure situées généralement au plus près de l'habitat où l'on peut se rendre à pied depuis son domicile. Ils constituent des équipements de quartier qui profitent au plus grand nombre et pas seulement à ceux qui y jardinent. Ainsi chacun peut devenir membre d'un jardin partagé simplement pour le plaisir de s'y promener et d'y flâner à loisir ou pour participer à un projet de quartier...



Le grand public est invité à y entrer lorsqu'un membre du jardin partagé est présent et à l'occasion des nombreuses animations qui y sont organisées tels que des repas de quartier, des spectacles, des trocs de plantes...

2 - UN JARDIN PARTAGÉ OÙ ?

Sur un terrain municipal qui sera défini un peu plus tard.

Ceux d'entre vous qui seront intéressés bénéficieront donc d'un lopin de terre gratuitement dans un objectif de partage et de socialisation.

3 - UN JARDIN PARTAGÉ COMMENT ?

Le service espaces verts de la Mairie sera en soutien pour vous aider.

Mais il n'appartient pas aux services de la ville de gérer ce jardin partagé. Ce qui suppose que parmi les Villersois et Villersaises intéressés, certaines et où certains prendront, comme dans une association, quelques responsabilités pour s'assurer du bon fonctionnement de ce lieu de convivialité.

4 - COMMENT NOUS CONTACTER ?

Comme d'habitude : par téléphone (02 31 14 65 00) ou par e-mail (mairie@villers.fr).

Alors à très bientôt !



✧ SPORT

Villers-sur-Mer déclarée

« TERRE DE JEUX 2024 »
(Jeux Olympiques et Paralympiques)

Notre ville a reçu un label qui va encore renforcer la place de Villers-sur-Mer sur la carte du sport en Normandie.

1 - VILLERS-SUR-MER ACCROÎT SA DIMENSION DE VILLE SPORTIVE

« Terre de Jeux 2024 » est un label destiné à tous les territoires : communes, intercommunalités, départements, régions, France métropolitaine et dans les territoires d'Outre-mer. Il valorise les territoires qui souhaitent mettre plus de sport dans le quotidien de leurs habitants et s'engager dans l'aventure des Jeux. Quels que soient leur taille ou leurs moyens.

Plus de sport durable et responsable. Plus de sport accessible à tous, sans distinction d'âge, de genre, de lieu de résidence, d'orientation sexuelle, d'origine ou de condition physique.

Plus de sport pour vivre des émotions uniques. Durant les JO 2024, Villers-sur-Mer sera donc

aux couleurs des Jeux et organisera toute une série d'événements pour les Villersois et Villersaises.

2 - DU SPORT... MAIS AUSSI DE LA CULTURE !

Et pour celles et ceux que le sport n'intéresserait pas, sachez que ce label permettra aussi de prendre part à l'Olympiade Culturelle, qui est une programmation artistique et culturelle pluridisciplinaire qui se déploie de la fin de l'édition des Jeux précédents jusqu'à la fin des Jeux Paralympiques.

En d'autres mots, il y en aura pour tout le monde. Une belle reconnaissance de la politique de la ville en matière sportive. Puisque, en à peine 2 ans, la Mairie aura entre autres :

1. obtenu le label « Maison sport-santé » de la part du gouvernement qui nous permet d'organiser toute une série

d'activités en la matière ;

2. installé un parcours sportif en bord de mer ;
3. installé un parcours sportif au marais ;
4. lancé le programme « Villers prend soin de ses seniors », cofinancé par le Conseil Départemental et qui offre des activités de sport-santé ;
5. mis en place une aide financière pour les plus démunis et consistant à payer 50% du prix de leur adhésion à une association sportive villersoise ;
6. favorisé l'installation pérenne dans notre ville d'un complexe hippique de très haut niveau au sein duquel chevaux et cavaliers participant aux JO 2024, viendront s'entraîner ;
7. favorisé l'installation dans notre ville d'une offre de boxe de très haut niveau qui a déjà donné 2 champions de France à notre ville ;
8. créé l'établissement public industriel et commercial (EPIC) dénommé SPACE dont le

« S » de l'acronyme signifie « sport » et qui inclue dorénavant des animations sportives dans notre programme d'animations (tournois de Beach-volley, de Beach-soccer, etc ;

9. créé l'Office Municipal des Sports (OMS) regroupant les 4 plus grosses associations sportives de Villers (par ordre alphabétique : AJV, ASVH, PNVB et TCCV) pour faciliter la coordination entre les disciplines, l'OMS ayant par ailleurs été ouvert aux villes d'Auberville, Bénerville, Blonville, Branville, Canapville, Gonnevill-sur-Mer, Heuland, Houlgate, Saint-Pierre-Azif, Saint-Vaast en Auge et Vauville) ;
10. entamé les travaux au sein du complexe sportif, qui va devenir un parc ouvert, arboré, végétalisé et offrant des infrastructures nouvelles et adaptées aux nouvelles pratiques.

Avec ce label « Terre de Jeux 2024 », notre ville est devenue sans conteste l'une des villes sportives phares de notre territoire.

✦ SPORT

Réunion en Mairie concernant les travaux AU SEIN DU COMPLEXE SPORTIF

Le complexe sportif va faire l'objet de travaux particulièrement importants. Il va en réalité être transformé en un véritable parc sportif, arboré, végétalisé et traversant pour devenir

un véritable espace de vie.

Il accueillera de nouvelles installations pour le tennis, la pétanque, le football, la boxe, etc... mais aussi des jeux pour les enfants, une offre de restauration, des chemins de promenade et des endroits de détente. Bref, il va considérablement changer.

Ce projet est conséquemment compliqué. Des élus ont rencontré les experts sélectionnés pour accompagner notre équipe municipale et avancer sur le sujet.

Une réunion publique ouverte à tous les Villersois sera organisée sur le sujet le 23 septembre prochain.



✦ VILLERS 2000

DERNIER RAPPORT sur l'utilisation du distributeur automatique de billets

Pour mémoire, le Maire Thierry GRANTURCO et son équipe s'étaient engagés à installer un distributeur automatique de billets (DAB) à Villers 2000, dans un quartier où il n'y en avait aucun et où les habitants en attendaient un depuis de très nombreuses années.

La promesse fut tenue, les travaux furent effectués, une société fut sélectionnée (Loomis), le DAB fut placé et mis en marche. Depuis lors, l'équipe municipale vérifie régulièrement son fonctionnement.

Le dernier rapport soumis par la société Loomis pour les mois de mai et juin nous

permet de constater que :

- 1458 retraits ont été effectués en mai (soit 47 par jour) pour un montant moyen de 80 € ;
- 1338 retraits ont été effectués en juin (soit 44 par jour) pour un montant moyen de 80 € ;
- 2603 retraits ont été effectués en juillet (soit 84 par jour) pour un montant moyen de 77 €.

et que cela porte le nombre total de retraits depuis le mois de mars (mois d'installation) à 4098 pour un retrait moyen de 80 €.

Numéros Utiles

LA MAIRIE

Tél : 02 31 14 65 00

Email : mairie@villers.fr

MARIE ANNEXE

(social, état civil, cimetière)

Tél : 02 32 14 65 13

Email : mairie-annexe@villers.fr

LA POLICE MUNICIPALE

Tél : 02 31 14 05 37

Email : police-municipale@villers.fr

GENDARMERIE

Tél : 02 31 14 02 85

L'ENTRAIDE VILLERS-SUR-MER

Tél : 06 51 00 37 26

Email : entraidevillers@gmail.com

Appartement d'urgence
(violences intrafamiliales)

Tél : 06 33 29 89 94

URGENCE SOCIALE

Tél : 07 71 16 66 05

MÉDIATRICE

Tél : 06 84 82 37 60

Email : mediation@villers.fr

DÉFENSEURS DES DROITS

Tél : 06 30 95 00 57

LA POSTE

Tél : 08 90 64 88 57

DÉCHÈTERIE

Tél : 02 31 88 16 32

OFFICE DU TOURISME

Tél : 02 31 87 77 60

PALÉOSPACE

Tél : 02 31 81 77 60

ASSOCIATION VILLERSOISE

pour les animaux

Tél : 07 49 77 47 97

Email : av-animaux@villers.fr

POSTE DE SECOURS

JEAN mermoz

Tél : 02 31 87 01 04

Jean Moulin

Tél : 02 31 87 52 83



La Lettre de Villers-sur-mer

Directeur de Publication :
Thierry GRANTURCO, maire

Publication bimestrielle
de la Municipalité de Villers-sur-Mer
BP 19 - Avenue de Général de Gaulle
14640 - Villers-sur-Mer
Tél : 02 31 14 65 00
Fax : 02 31 87 12 25
www.villers-sur-mer.fr
mairie@villers.fr

Photographies :
Matthieu GAILLANDRE

Ce numéro a été imprimé
à 2 500 exemplaires

Réalisation & Impression :
Imprimerie Marie - Honfleur
N° SIRET : 407 753 755 00021